

**RÉSUMÉ EN FRANÇAIS DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL
DU 10 MAI 2021 À 08.30 HEURES**

En séance ouverte :

01. DESIGNATION D'UN LOCAL POUR LES REUNIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Le conseil communal décide, avec toutes les voix, de désigner la salle des fêtes du Centre sportif Atert, L-8051 Bertrange, 13, rue Atert, comme local de réunion du conseil communal.

En séance à huis clos :

02. SERVICE D'EDUCATION ET D'ACCUEIL : NOMINATION

Le conseil communal, réuni à huis clos, au scrutin secret et avec toutes les voix, nomme Madame Sabrina AIROLDI au poste d'aidant-social sous le statut de l'employé communal, pour les besoins du Service d'Education et d'Accueil de Bertrange, ceci à raison de 40 heures par semaine (degré d'occupation 100%), et avec effet au 01.08.2021.

03. PERSONNEL COMMUNAL : PROMOTION D'UN REDACTEUR

Le conseil communal, réuni à huis clos, décide à l'unanimité d'accorder à Madame Nadine SCHMIT une promotion du grade 11 au grade 12 du groupe de traitement B1, sous-groupe administratif, et ceci avec effet au 01.10.2021.

En séance ouverte :

04. INFORMATIONS ET CORRESPONDANCE

M. Frank COLABIANCHI informe la presse des décisions prises à huis clos, à savoir la nomination de la dame Sabrina AIROLDI au poste d'aidant social pour les besoins du Service d'Education et d'Accueil de Bertrange (SEA) ainsi que la promotion de Mme Nadine SCHMIT, rédacteur, du grade 11 au grade 12.

Par la suite, il soumet aux conseillers communaux les informations suivantes, à savoir :

- Valorlux : Présentation du bilan de la collecte 2020 ;
- SICA : Présentation du rapport sur la gestion des déchets 2020 ;
- En raison de l'évolution de la pandémie liée au Covid-19, le collège échevinal a pris l'initiative de renoncer à l'invitation d'une délégation italienne pour un séjour à Bertrange, prévue pour le mois de juin 2021 ;
- Repas sur roues : Si le nombre des repas commandés par mois était encore de 461 au mois de septembre 2020, il vient de franchir le cap de 850 repas pour les mois de mars et avril 2021. Il semble donc que le nouveau prestataire est bien accueilli par la population ;
- Impftaxi : 232 demandes ont été introduites pour le service de transport, offert par la commune aux personnes âgées de 65 ans au moins, vers les centres de vaccination. En tenant compte des rendez-vous à venir pour la deuxième injection du vaccin, ce chiffre s'articulera autour de 300 courses ;
- Ruffbus BERTI : Les dernières statistiques font ressortir que le service est sollicité de plus en plus, avec 200 courses au mois de novembre 2020 jusqu'à 472 courses au mois de mars 2021 ;
- BAYOTA : L'édition 2021, bien qu'elle fut organisée sous des conditions contraignantes en raison des restrictions liées au Covid-19, a pourtant réussi d'enthousiasmer de nombreux jeunes pour introduire leur participation au concours ;

- Naturpakt : La commune de Bertrange s'est placée deuxième dans la phase pilote et poursuit ainsi ses engagements dans le cadre de la préservation de l'environnement ;
- Bartrenger Maart : La première édition a été un succès, ceci sans doute suite à la nouvelle collaboration avec le « Lëtzebuenger Maarteverband ». Le marché se poursuivra dans un rythme de deux semaines, toujours les mercredis après-midi de 16h00 à 20h00 ;
- La commune de Bertrange a accepté d'entraider l'Etat en tant que centre de distribution des tests rapides destinés aux entreprises, du 17 mai jusqu'au 29 mai 2021, de 7h30 à 19h00, sur le parking « Péitruss » ;
- La population actuelle compte 8.566 habitants ;
- L'encaisse communale s'élève à 34 millions d'euros.

05. ETAT DES RESTANTS 2020: APPROBATION

Le conseil communal décide avec toutes les voix d'admettre comme suit l'état des restants de l'exercice 2020, à savoir :

	ORDINAIRE	EXTRAORDINAIRE
en reprises provisoires	42.283,97	0
en décharges	829,44	0
TOTAL:	43.113,41	0

06. TITRES DE RECETTES EXERCICE 2020

Le conseil communal approuve unanimement le rôle repris ci-après, à savoir:

RECETTES ORDINAIRES	TOTAL
Intérêts de retard accordés par la Justice de Paix pour les ordonnances de paiement	2.107,34
Subvention de l'Etat pour l'occupation de personnel à capacité de travail réduite	53.061,62
Recettes et remboursements divers	461,16
TVA remboursée par l'administration de l'Enregistrement et des Domaines	11.244,63
Récupération des frais schémas directeurs	7.133,65
Recettes et remboursements divers	0,00
Indemnités d'assurances liées à des immobilisations	13.537,66
Impôt commercial	4.370.715,92
Fonds de dotation globale des communes	24.365.731,07
Intérêts sur compte à terme	6.337,56
Remboursement intérêts sur emprunts	20.059,93
Produits alimentaires et boissons destinés à la revente	30.008,08
Club Am Schlass : recettes diverses	1.558,10
SEA : remboursements divers	7.956,00
Location de chasse	3.766,88
Dividendes sur participations dans la société Luxgaz	8.576,50
Recette provenant d'avertissements taxés	13.779,00
Autorisations: loteries et tombolas	700,00
Remboursement par les particuliers des dégâts causés à la voirie	45.521,18

Rbt mutualité et caisse de sécurité sociale des travailleurs à tâches manuelles	152.697,66
Recette provenant de l'utilisation des toilettes publiques	215,90
Participation de l'Etat aux frais de l'éclairage sur la voirie nationale	15.775,75
Rbt de dégâts causés par des tiers - éclairage	2.867,58
Centre Atert – recette machine à café	110,05
ARCA - recettes provenant de la buvette	1.187,60
ARCA - billets d'entrée	6.726,78
Commission de la famille et à l'égalité des chances : recettes diverses	245,00
Participation de l'Etat dans les frais de l'instructeur de natation	11.159,67
Autres remboursements	29.143,90
Remboursement frais de scolarisation des réfugiés	5.965,72
Reprises sur fonds de réserve Pacte Logement – frais bancaires	14,81
Parc automobile : vente voitures d'occasion	17.701,34

07. CONCESSIONS AU CIMETIERE DE BERTRANGE – ANNEE 2020

Le conseil communal approuve avec toutes les voix différents contrats de concession au cimetière de Bertrange, délivrés en 2020 pour la durée respective de 30 ans sur base des stipulations des contrats individuels, ceci au montant total de 5.150

08. PROJET D'AMENAGEMENT PARTICULIER « RUE DES ROMAINS/RUE DE MAMER » : APPROBATION

Le conseil communal décide avec toutes les voix de déclarer la réclamation de M. Felipe Ortega SCHLINGMANN et de Mme Teresa DE LAS MORENAS MONEO, datée au 22.02.2021 et réceptionnée le 24.02.2021, comme étant irrecevable pour forclusion. Par la suite, il décide d'approuver le projet d'aménagement particulier modifié « rue des Romains – rue de Mamer » (27 lots constructibles d'une superficie totale de 108,12 ares, dont 32 unités de logement) concernant des fonds sis à Bertrange au lieu-dit « rue des Romains – rue de Mamer », classés en zone d'habitation HAB-1, superposée d'une zone soumise à un plan d'aménagement particulier – nouveau quartier et partiellement d'une zone de bruit - voirie, présenté par le collège des bourgmestre et échevins pour le compte de l'Association Momentanée EH-Lux Terrains S.A. – Borgo Square S.à r.l. – Loginter S.à r.l., (bureau d'architectes E-cone S.à r.l.), conformément à l'avis de la cellule d'évaluation du Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire, réunie en sa séance du 28.01.2021 et suite aux propositions du collège des bourgmestre et échevins quant aux remarques de l'avis en question.

09. SUBSIDES ORDINAIRES A ALLOUER AUX ASSOCIATIONS LOCALES : DECISION DE PRINCIPE

Le conseil communal approuve avec toutes les voix la décision de principe de maintenir les montants relatifs aux subsides accordés aux sociétés locales pour l'exercice 2019 et liquidés sur base de la décision du conseil communal réuni en date du 10 juillet 2020.

10. PLAN NATIONAL D'ORGANISATION DES SECOURS : AVIS

Le conseil communal, avec toutes les voix,

soutient le principe établi par le projet du Plan national d'organisation des secours,

constate que le projet du PNOS définit d'ores et déjà une organisation efficiente pour la population de la commune de Bertrange, en garantissant à tous une aide en moins de 15 minutes,

plaide en faveur du principe de solidarité au niveau national, en soulignant que les services de secours nous concernent tous : il s'agit de la santé et de la sécurité de la population,

concède que les objectifs visés par le PNOS nécessitent le recrutement de professionnels, et que la réforme des services de secours ne pourra se faire sans frais supplémentaires,

retient toutefois que la professionnalisation des sapeurs-pompiers ne doit pas avoir lieu au détriment du volontariat, en évitant de remplacer tout simplement à échéance les volontaires qui ont fourni un travail engagé, apprécié et important dans le passé,

demande à ce que le volontariat soit encouragé au niveau local et national, à savoir par une indemnisation adéquate et/ou l'introduction d'un congé spécial,

constate que les prévisions de recrutement formulées dans le projet du PNOS divergent de celles qui furent avancées lors du dépôt du projet de loi n°6861,

estime que partant ces prévisions nécessitent une analyse détaillée,

souligne finalement que les services de secours ne peuvent rester efficace sans l'implication des communes, qui eux, sont censés de connaître au mieux les spécificités de leur territoire,

appelle partant d'entretenir les relations étroites entre le CGDIS et les communes et de soigner le partenariat entre l'État et les communes.

11.A COMMISSION DES LOYERS : REMPLACEMENT D'UN MEMBRE

Le conseil communal nomme au scrutin secret et avec toutes les voix M. Mike SCHOLTES comme membre locataire effectif à la commission des loyers de la commune de Bertrange, avec effet immédiat et jusque 2023, ceci en remplacement de M. Jean-Claude FRANTZ, démissionnaire.

11.B COMMISSION SCOLAIRE : REMPLACEMENT D'UN MEMBRE

Le conseil communal, au scrutin secret sur 11 bulletins valables et 1 bulletin nul, nomme avec 9 voix Mme Nadine PHILIPPE comme membre laïque de la commission scolaire de la Commune de Bertrange, en remplacement de M. Jean-Claude FRANTZ, ceci avec effet immédiat et jusque 2023.

11.C COMMISSIONS CONSULTATIVES : REMPLACEMENT DE MEMBRES

Le conseil communal, au scrutin secret et avec toutes les voix, nomme les personnes suivantes en remplacement de Mme Jessy KRIER, démissionnaire, à savoir :

- commission « Nature et Environnement » : M. Yann GAASCH
- commission « Jeunesse » : M. Christophe JOST
- commission « Pacte Climat » : M. Youri DE SMET

12. LES CENTRES POUR PERSONNES ÂGÉES DE LA COMMUNE DE BERTRANGE : REMPLACEMENT D'UN MEMBRE

Le conseil communal procède avec 12 voix sur 12 bulletins valables à la nomination de M. Fernand FISCHER, comme membre de la commission administrative des Centres pour Personnes Âgées de la Commune de Bertrange, ceci en remplacement de M. Pierre SCHNEIDER, et pour finir le mandat de M. Pierre SCHNEIDER qui a été nommé pour la période du 01.01.2018 au 31.12.2023.

13. AIDES FINANCIERES DANS LE CADRE DE LA CRISE COVID-19

Conformément à l'article 20 de la loi communale, M. Gordon BRAUN quitte la salle.

Le conseil communal décide avec toutes les voix d'accorder une renonciation à 100% du loyer pour les différents commerces sujets à la fermeture complète ordonnée par le législateur et ce pour la période suivante :

Renonciation à 100% du loyer

Brala S.à r.l.	03.04.2021-30.04.2021	01.05.2021-15.05.2021
Restobert S.à r.l.	03.04.2021-30.04.2021	01.05.2021-15.05.2021
Munhowen S.A.	03.04.2021-30.04.2021	01.05.2021-15.05.2021

Par la suite, il décide d'accorder une renonciation à 50% du loyer pour le commerce suivant, sujet à des restrictions particulières ordonnées par le législateur et ce pour la période suivante :

Renonciation à 50% du loyer

Dance4Life a.s.b.l.	03.04.2021-30.04.2021	01.05.2021-15.05.2021
---------------------	-----------------------	-----------------------

14. REGIONAL MUSEKSSCHOUL WESTEN : ORGANISATION SCOLAIRE PROVISOIRE 2021/2022 DES COURS DE MUSIQUE DE LA COMMUNE DE BERTRANGE

Le conseil communal, avec toutes les voix, arrête l'organisation pour l'année 2021/2022 relative aux cours de musique proposés par la Commune de Bertrange dans le cadre de la « Regional Museksschoul Westen ».

15. LOTISSEMENT D'UNE PARCELLE SISE A BERTRANGE, RUE HETZELT, EN 2 LOTS

Le conseil communal approuve avec toutes les voix la demande présentée par le bureau de géomètres BCR S.à r.l., en obtention de l'autorisation de lotisser une parcelle sise à Bertrange, au lieu-dit « rue Hetzelt », en deux lots en vue de leur affectation à la construction.

16. CONTRAT DE FOURNITURE DE CHALEUR : APPROBATION

Le conseil communal approuve avec toutes les voix le contrat de fourniture de chaleur d'une personne privée.

17. OFFICE SOCIAL COMMUN MAMER : CONVENTION 2021 ET AVENANT A LA CONVENTION 2020 – APPROBATION

Le conseil communal approuve avec toutes les voix la convention conclue entre l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg, les Communes de Bertrange, Kehlen, Kopstal, Leudelage, Mamer, Dippach, Reckange-sur-Mess et l'Office social commun de Bertrange, Kehlen, Kopstal, Leudelage, Mamer, Dippach et Reckange-sur-Mess. Il approuve également l'avenant à la convention 2020.

18. CONFIRMATION D'UN RÈGLEMENT DE CIRCULATION D'URGENCE

Le conseil communal décide à l'unanimité de confirmer une modification temporaire du règlement de circulation de la commune de Bertrange, dans la rue am Pesch et rue du Sellier.

